



**MAIRIE**

2, Place de l'église

44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX

☎ 02.40.28.47.13

☎ 02.40.28.42.24

✉ Courriel [mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr](mailto:mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr)

🌐 Site Internet [www.saint-aubin-des-chateaux.fr](http://www.saint-aubin-des-chateaux.fr)

# **ANNEXE RÈGLEMENT**

## **ESPACE BLEUE Rue du Menhir**

### **Article 1 – Bénéficiaires**

L'espace bleu ou salle de convivialité des vestiaires football est réservée aux associations Aubinoises. L'association U.S. Aubinoise football est prioritaire sur cet équipement pour les jours de matchs (samedi et dimanche).

L'heure maximum de fermeture de la salle est fixée à 23 heures.

### **Article 2 – Descriptif**

La salle est équipée d'un évier.

Le nombre maximum de personnes admises dans cette salle est de 29 personnes.

### **Article 3 – Equipements**

Dans le cas d'utilisation de matériel disponible avec la salle, celui-ci devra être rangé à l'identique au même endroit, après nettoyage si nécessaire et être remplacé en cas de détérioration.

Les utilisateurs assureront à minima le balayage systématique des locaux qu'ils auront utilisés et des espaces communs (hall d'entrée, sanitaires). Ils sont tenus de respecter les dispositions nouvelles, durables ou temporaires que la commune jugerait nécessaire de mettre en place.

### **Article 4 – Précautions**

Les radiateurs sont réglés, il est interdit d'y toucher.

### **Article 5 – Autres**

L'association U.S. Aubinoise football dispose d'une clé.

***Cette clé ne doit en aucun cas être remise à un particulier, qu'il appartienne au même organisme ou pas, pour une activité sportive autre que celle pratiquée par cet organisme.***

***Annexe au règlement adopté par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 30 juin 2025.***